

# 3 bonnes raisons de devenir médecin correspondant du SAMU



## Formation à l'urgence

1 Les associations territoriales des Médecins correspondants du SAMU, en lien avec les Centres d'enseignement des services d'urgence (CESU) organisent à votre attention une formation de 2 jours par an obligatoire pendant toute la durée de votre contrat. Des formations complémentaires vous seront également proposées.

## Diversification des missions

2 En intégrant le dispositif régional, vous participez aux missions de l'aide médicale urgente, vous intervenez en avant-coureur du SMUR, sur demande de la régulation médicale. Vous devenez collaborateur occasionnel du service public. Votre intervention rapide constitue un gain de temps et de chance pour le patient.

## Rémunération

3 Une rémunération de vos interventions et de vos astreintes vous est garantie quelle que soit la situation du patient pris en charge.

## Quels engagements ?

Le Médecin correspondant du SAMU **intervient en avant-coure** du **Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR)**, sur demande de la régulation médicale, dans un territoire où le délai d'intervention du SMUR est supérieur à 30 minutes, et dans lequel son intervention rapide constitue un gain de temps et de chance pour le patient.

Signer un contrat de Médecin correspondant du SAMU avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, l'établissement siège du SAMU et l'une des deux associations territoriales de MCS, c'est **intégrer en tant que volontaire le réseau d'aide médicale urgente et avoir une fonction complémentaire.**



Vous vous engagez alors à suivre **une formation annuelle de 2 jours** organisée par les associations de MCS en lien avec le CESU / SAMU, afin d'être en mesure d'intervenir à la demande sur les urgences vitales sur votre secteur d'intervention.



Une rémunération pour les astreintes ainsi qu'une indemnisation forfaitaire par intervention vous sont garanties.



Vous signez ce contrat pour une durée d'un an avec tacite de reconduction.



Vous disposez d'une dotation médicale et biomédicale complète avec des produits de santé de la réserve hospitalière.

**Être médecin correspondant du SAMU, c'est participer volontairement à une mission de service public.**

**Pour en savoir plus, contactez votre association territoriale MCS :**

[www.mcs-aura.fr](http://www.mcs-aura.fr)

- **Association Médecins de montagne Rhône-Alpes (Isère - Savoie - Haute-Savoie - Ain et ex-Auvergne) :**  
Alexandra Verduci - 04 79 96 43 50 - [contact.mcs@mdem.org](mailto:contact.mcs@mdem.org)
- **Association Drôme-Ardèche :**  
Aurélié Liotard - 04 75 29 86 37 - [aurelieliotard.mcs@gmail.com](mailto:aurelieliotard.mcs@gmail.com)



Portail d'Accompagnement  
des Professionnels de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

[www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr)